

## AVENANT N° 6 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP RESSOURCES & TERRITOIRES

### Modification de l'Article 1 du Titre I

*Rédigé comme suit :*

#### **Article 1 – Constitution**

Un groupement d'intérêt public est constitué entre les membres suivants, signataires de la présente convention :

- L'Etat, représenté par le-la préfet-e de la région Occitanie, préfet-e de la Haute-Garonne,
- L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, représenté par le-la délégué-e régional-e ou le-la délégué-e régional-e adjoint-e,
- L'Université Toulouse 2 – Jean Jaurès, représentée par son-sa Président-e,
- L'Institut d'études politiques de Toulouse, représenté par son-sa directeur-riche,
- La Communauté d'agglomération du SICOVAL, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La Communauté d'agglomération Rodez Agglomération, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La Communauté de communes Decazeville Communauté, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La ville de Gaillac, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La ville de Figeac, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La ville de Fonsorbes, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La ville de Plaisance du Touch, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- Toulouse Métropole, représenté par un-e élu-e délégué-e,
- La Ville de Saint-Orens-de-Gameville, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La Communauté d'agglomération du Grand Cahors, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La ville de Moissac, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La Communauté de communes Carmausin-Ségala, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La ville de Cornebarrieu, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La Communauté d'agglomération Grand Montauban, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La ville de Foix, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- Le GIP Politique de la Ville Tarbes Lourdes Pyrénées,
- La ville de Tarbes représentée, par un-e élu-e délégué-e,
- La ville de Lavelanet, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La ville de Villefranche-de-Rouergue, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La ville de Saint-Sulpice-la-Pointe, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La Communauté d'agglomération du Grand Albigeois, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- Le CIAS Carcassonne Agglo Solidarité,
- La ville d'Aussillon, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La ville d'Auterive, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La ville de Labruguière, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La Communauté d'agglomération Foix-Varilhès, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La Communauté de communes Couserans-Pyrénées, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La Communauté de communes du Pays d'Olmes, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- L'association Lieu Ressource Formation (LRF),
- L'Association de la Fondation Étudiante Pour la Ville (AFEV),
- L'association La Trame,

- L'association Toulouse Ouverture 7 (TO7),
- L'association Alliances & cultures,
- L'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 31),
- L'Association Enfance Jeunesse du Carmausin (EJC),
- L'association Osengo by Aformac,
- L'association Entraide Partage et Travail,
- L'association Hérisson Bellor,
- L'association YMCA de Colomiers,
- L'association ERASME,
- L'association Portes Ouvertes de Tarbes,
- L'association Tactikollectif,
- L'association Agir Pour la Mobilisation des Savoirs (AMS Grand Sud),
- L'association PROGRESSS, Régie Territoires du Grand Rodez,
- L'association Parole Expression,
- L'association AGAPEI,
- L'association Diapason,
- L'association Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 09),
- L'association Union Française des Centres de Vacances et de loisirs (UFCV M.P.),
- L'association Loisirs Éducation Citoyenneté Toulouse (LE&C Grand Sud),
- L'association Secours Catholique Ariège-Garonne,
- L'association CREPT Formation,
- L'association Scouts Musulmans de France,
- L'association Apprentis d'Auteuil – Direction territoriale,
- L'association École des Droits Humains et de la Terre,
- L'association Maison des Jeunes et de la Culture de Saïx,
- L'association Socio-Éducative Empalot Ranguel (ASEER),
- L'École Régionale de la Deuxième Chance,
- L'association Médecins du Monde Midi-Pyrénées,
- L'association Langage et Partage,
- L'association Cosmopolitaine,
- L'association Garros Services, Régie de quartier,
- L'association Aralia,
- L'association Familles Rurales Aveyron Services,
- L'association Fondation C.E.S.D.V - I.J.A - Centre d'Education Spécialisée pour Déficients Visuels - Institut des Jeunes Aveugles,
- L'association Myriade,
- L'association CRAISAF.

## Modification de l'Article 11 du Titre II

*Rédigé comme suit :*

### Article 11 – Contribution des partenaires au financement

Les contributions de base des membres aux activités et aux charges du groupement sont déterminées dans les conditions suivantes :

Membres	Montant annuel	Modalités
Etat	126 000 €	Subvention
IEP	10 000 €	Valorisation
UT2J	10 000 €	Valorisation
Collectivités	59 122,98 €	Adhésion
Associations	9 700 €	Adhésion

Ces contributions ne sont effectives que sous réserve du vote des lois de finances et notification de crédits des autorités compétentes.

Ces contributions sont fournies sous forme :

- de participation financière au budget de fonctionnement et au budget d'investissement
- de mise à disposition de locaux
- de mise à disposition de matériel

ou sous toute autre forme de contribution au fonctionnement du groupement, notamment par la mise à disposition de personnels. La valeur de cette contribution est appréciée d'un commun accord.

**Détail du collège des collectivités :**

<b>Collectivités</b>	<b>Adhésions</b>
CA SICOVAL	4 927,98 €
CA Rodez Agglomération	3 555,36 €
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	2 428,50 €
CC Decazeville Communauté	1 078,80 €
Ville de Gaillac	934,32 €
Ville de Figeac	622,80 €
CA Castres-Mazamet	4 860,30 €
Ville de Fonsorbes	747,24 €
Ville de Plaisance du Touch	1 194,24 €
Toulouse Métropole	12 000 €
Ville de Saint-Orens-de-Gameville	804,06 €
CA Grand Cahors	2 620,92 €
Ville de Moissac	844,44 €
CC Carmausin-Ségala	1 669,20 €
Ville de Cornebarrieu	469,62 €
CA Grand Montauban	4 853,76 €
Ville de Foix	590,46 €
GIP PDV Tarbes Lourdes Pyrénées	200 €
Ville de Tarbes	2 636,64 €
Ville de Lavelanet	370,62 €
Ville de Villefranche-de-Rouergue	731,70 €
Ville de Saint-Sulpice-la-Pointe	585,06 €
CA Grand Albigeois	4 999,92 €
CIAS Carcassonne Agglo Solidarité	400 €
Ville d'Aussillon	355,74 €
Ville d'Auterive	603,72 €
Ville de Labruguière	397,44 €
CA Foix-Varilhes	1 784,28 €
CC Couserans-Pyrénées	1 855,86 €
CC Pays d'Olmes	889,92 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 012,90 €</b>

**Détail du collège des associations :**

<b>Associations</b>	<b>Adhésions</b>
LRF – <i>Lieu Ressource Formation</i>	400 €
AFEV – <i>Association de la Fondation Étudiante pour la Ville</i>	400 €
La Trame	100 €
TO 7 – <i>Toulouse Ouverture 7</i>	100 €
Alliances & Cultures	400 €
CIDFF 31 – <i>Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles</i>	400 €
EJC – <i>Enfance Jeunesse du Carmausin</i>	400 €
Osengo by Aformac	100 €
Entraide Partage et Travail	100 €
Hérisson Bellor	400 €
YMCA de Colomiers	400 €
ERASME	400 €
Portes Ouvertes de Tarbes	400 €
Tactikollectif	100 €
AMS Grand Sud – <i>Agir pour la Mobilisation des Savoirs</i>	400 €
PROGRESS – <i>Régie de territoire du Grand Rodez</i>	200 €
Parole Expression	200 €
AGAPEI	400 €
Diapason	100 €
UDAF 09 – <i>Union Départementale des Associations Familiales</i>	100 €
UFCV M.P. – <i>Union Française des Centres de Vacances et de loisirs</i>	400 €
LE&C Grand Sud – <i>Loisirs Éducation et Citoyenneté</i>	200 €
Secours Catholique Ariège-Garonne	200 €
CREPT Formation	400 €
Scouts Musulmans de France	100 €
Apprentis d'Auteuil – Direction territoriale	400 €
École des Droits Humains et de la Terre	100 €
MJC de Saïx	100 €
ASEER – <i>Association socio-éducative Empalot Ranguel</i>	100 €
ER2C – <i>École Régionale de la Deuxième Chance</i>	400 €
Médecins du Monde Midi-Pyrénées	200 €
Langage et Partage	100 €
Cosmopolitaine	100 €
Garros Services, régie de quartier	400 €
Aralia	400 €

Familles Rurales Aveyron Services	100 €
Fondation C.E.S.D.V - I.J.A - Centre d'Education Spécialisée pour Déficients Visuels - Institut des Jeunes Aveugles	400 €
Myriade	100 €
CRAISAF	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 800 €</b>

Fait à Toulouse le 12 juillet 2023